

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014 À 19H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric
Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et
Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Sylvain Duchesne, directeur
général, monsieur Guy Simard, directeur
général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et contribuables présents, ainsi qu'aux téléspectateurs de la Télévision communautaire.

ORDRE DU JOUR

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES LES 1^{ER} ET 8 DÉCEMBRE 2014

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

«d'exempter le greffier de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 1^{er} et 8 décembre 2014, copie des procès-verbaux ayant été préalablement transmis à chaque membre du conseil.»

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2014

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

639-34-2014

640-34-2014

641A-34-2014

«d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 1^{er} décembre 2014, et ce, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE 641B-34-2014
TENUE LE LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014

Sur proposition de monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

«d'approuver ledit procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 8 décembre 2014, et ce, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 2 DÉCEMBRE 642-34-2014
2014

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la présentation du rapport de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 décembre 2014, il y a lieu de l'accepter;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"d'accepter ce rapport tel que rédigé, étant entendu que les dossiers relatifs au PIIA et au zonage agricole, s'il y a lieu, feront l'objet de résolutions distinctes;

que les dossiers de dérogations mineures feront l'objet d'une consultation publique et de résolutions distinctes lors d'une prochaine séance."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ZONAGE AGRICOLE – PARTIE DU LOT 2 910 652 (3000, ROUTE DU 643A-34-2014
LAC EST)

CONSIDÉRANT l'étude complétée par le comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande formulée par la firme 9312-5607 Québec inc. (monsieur Raynald Martel) pour l'autorisation d'aliéner une partie du lot 2 910 652, du côté Sud de la route du lac Est, à l'extrémité ouest des propriétés d'une scierie située au 3000, route du Lac Est;

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U. dans son rapport de la réunion tenue le 2 décembre 2014;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"de confirmer à la C.P.T.A.Q. que la demande présentée par la firme 9312-5607 Québec inc. (monsieur Raynald Martel) est conforme au règlement 199-2012 – Zonage, et;

de confirmer également qu'aucun espace approprié n'est disponible ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour le projet du demandeur;

d'appuyer cette demande auprès de la C.P.T.A.Q. conformément à la recommandation C.C.U. 14-08-05 a), dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ZONAGE AGRICOLE – LOTS 3 126 541 ET 3 347 290 (4251, CHEMIN ST-FRANÇOIS) **643B-34-2014**

CONSIDÉRANT l'étude complétée par le comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande formulée par monsieur Benoit Bouchard, pour l'autorisation d'opérer un centre équestre sur les lots 3 126 541 et 3 347 290, situé au 4251, chemin St-François, dans le secteur de St-Cœur-de-Marie;

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U. dans son rapport de la réunion tenue le 2 décembre 2014;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"de confirmer à la C.P.T.A.Q. que la demande présentée par monsieur Benoit Bouchard est conforme au règlement 199-2012 – Zonage, et;

de confirmer également qu'aucun espace approprié n'est disponible ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour le projet du demandeur;

d'appuyer cette demande auprès de la C.P.T.A.Q, conformément à la recommandation C.C.U. 14-08-05 b) dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PIIA – 755, RUE PRICE OUEST **644-34-2014**

CONSIDÉRANT l'étude complétée par le comité consultatif d'urbanisme concernant le projet de restaurer une résidence unifamiliale isolée située au 755, rue Price Ouest, dans le quartier Naudville;

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U. dans son rapport de la réunion tenue le 2 décembre 2014 quant à la conformité du projet soumis aux critères et aux objectifs de la réglementation de la Ville d'Alma relative au programme d'implantation architecturale;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'accepter la recommandation du C.C.U. 14-08-06 concernant l'approbation du projet soumis pour l'immeuble sis au 755, rue Price Ouest, dans le cadre du P.I.I.A., pour certains bâtiments patrimoniaux identifiés au règlement 206-2012."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O.M.H.V.A. – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

645-34-2014

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Alma vient d'approuver ses prévisions budgétaires pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le déficit prévu pour le programme HLM s'établit à 1 239 963 \$ en tenant compte des dépenses affectées à la capitalisation supportées par la Société d'habitation du Québec, alors que celui du programme "Supplément au loyer" s'établit à 153 284,40 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces déficits sont partagés à raison de 90 % par la Société d'habitation du Québec et de 10 % par la Ville d'Alma;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'accepter les prévisions budgétaires 2015 de l'O.M.H.V.A. conformément au document soumis, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser cette contribution, jusqu'à concurrence d'une somme de 123 996 \$ pour le programme HLM et de 15 328,44 \$ pour le programme "Supplément au loyer" à l'intérieur des crédits disponibles à cette fin au budget 2015 de la Ville;

et de confirmer l'engagement de la Ville à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C), plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI)."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUBVENTION – CLUB LIONS D'ALMA – DISTRIBUTION DE PANIERS DE NOËL

646-34-2014

CONSIDÉRANT QUE lors du tirage des prix de présence effectué pendant l'activité annuelle du Club Lions d'Alma, la Ville d'Alma a remporté une somme de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions d'Alma distribue une centaine de paniers de Noël annuellement par le biais de la Société Saint-Vincent de Paul;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'utiliser cette somme de 15 000 \$ afin de contribuer à cette distribution pour l'année 2014;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'accorder une aide financière non récurrente de 15 000 \$ au Club Lions d'Alma dans le cadre de la distribution des paniers de Noël effectuée par la Société Saint-Vincent de Paul."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DU TITRE DE LA FONCTION DE « TRÉSORIER » PAR « DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER » 647-34-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 141-06-2004-A afin de procéder à la nomination de monsieur Yves Thériault à titre de trésorier de la Ville d'Alma, à compter du 1er avril 2014;

CONSIDÉRANT QU'au cours des derniers mois, la direction générale a constaté que le titre du poste de « trésorier » ne reflète plus la nature des responsabilités de monsieur Thériault;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande de modifier cette appellation par celle de « directeur des finances et trésorier », et ce, sans modification de la description des tâches et de l'évaluation du poste;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines et de procéder au remplacement du titre « trésorier », occupé par monsieur Yves Thériault, par celui de « directeur des finances et trésorier », et ce, sans modification de la description des tâches et de l'évaluation du poste."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CENTRE DE VILLÉGIATURE DAM-EN-TERRE – BATEAU LA TOURNÉE – CROISIÈRES ALMA-ROBERVAL – SUBVENTION 648-34-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville d'Alma a conclu avec le conseil municipal de la Ville de Roberval un projet pilote pour offrir des croisières Alma-Roberval sur le bateau La Tournée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait convenu de verser une subvention non récurrente de 4 000 \$ au Centre de villégiature Dam-en-terre inc. pour défrayer le coût des actions de marketing requises pour ce projet pilote;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention non récurrente de 4 000 \$ au Centre de villégiature Dam-en-terre inc. pour défrayer le coût des actions de marketing requises pour le projet pilote de croisières Alma-Roberval sur le bateau La Tournée, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE – PRÊT DE SERVICE – AÉROPORT D'ALMA (A.D.A.) INC. – 649-34-2014
AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma a confié la gestion de l'aéroport d'Alma à la corporation Aéroport d'Alma (A.D.A.) inc.;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de séparer les activités d'entretien de l'aéroport des activités de la section « Transports routiers » de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la corporation Aéroport d'Alma (A.D.A.) inc. désire bénéficier de l'expertise et de l'expérience d'un employé municipal pour la gestion des opérations au sol et l'entretien des pistes, et que la Ville accepte de faire un prêt de service en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE ce prêt de service a fait l'objet d'une entente avec le S.C.F.P., Local 2541;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la corporation Aéroport d'Alma (A.D.A.) inc. et la Ville d'Alma;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU:

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général ou le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, l'entente intervenue avec la corporation Aéroport d'Alma (A.D.A.) inc. pour la location des services de monsieur Carol Tremblay pour la gestion des opérations au sol et l'entretien des pistes, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE SERVICES – AÉROPORT D'ALMA (A.D.A.) INC. – ENTENTE 650-34-2014
AVEC LE S.C.F.P., LOCAL 2541

CONSIDÉRANT QUE la corporation Aéroport d'Alma (A.D.A.) inc. et la Ville d'Alma ont conclu une entente pour la location des services de monsieur Carol Tremblay pour la gestion des opérations au sol et l'entretien des pistes;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de ce prêt de services doivent faire l'objet d'une entente avec le S.C.F.P., local 2541;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre la Ville d'Alma et le S.C.F.P., Local 2541, et la recommandation favorable du comité des ressources humaines;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'accepter l'entente intervenue entre la Ville d'Alma et le S.C.F.P., local 2541, concernant le prêt de services de monsieur Carol Tremblay à la corporation Aéroport d'Alma (A.D.A.) inc., dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser Monsieur le Maire, la directrice du Service des travaux publics et le directeur du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, ladite entente."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE AVEC LE S.C.F.P., LOCAL 2541 – PROTECTION DE L'HORAIRE DE MONSIEUR JACQUES FORTIN **651-34-2014**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma a confié la gestion de l'aéroport d'Alma à la corporation Aéroport d'Alma (A.D.A.) inc.;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de séparer les activités d'entretien de l'aéroport des activités de la section « Transports routiers » de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE par ce changement, la section « Transports routiers » réintègre monsieur Jacques Fortin dans son équipe régulière de déneigement;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre la Ville d'Alma et le S.C.F.P., Local 2541, afin de réduire les impacts de cette décision pour ce dernier, compte tenu de ses états de service, son expertise et la proximité de sa retraite, en protégeant son horaire de jour jusqu'à son départ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des ressources humaines;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'accepter l'entente intervenue entre la Ville d'Alma et le S.C.F.P., local 2541, concernant la protection de l'horaire de jour de monsieur Jacques Fortin, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser Monsieur le Maire, la directrice du Service des travaux publics et le directeur du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, ladite entente."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUBVENTIONS – ORGANISMES DIVERS **652-34-2014**

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la Ville d'Alma subventionne des organismes sans but lucratif dans les domaines sportifs ou communautaires puisque ces derniers opèrent dans des immeubles imposables et qu'ils ne sont pas admissibles à une exemption de taxes auprès de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes rendent de grands services à la population almatoise;

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par les dirigeants de ces organismes;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement des subventions suivantes pour l'année 2014 :

Organisme	Montants
Groupe Inter-action travail	1 862,52 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SURVEILLANCE DES STATIONNEMENTS DU CENTRE-VILLE – 653-34-2014
RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE depuis le retrait des parcomètres en mai 2010, les besoins en matière de surveillance et de contrôle des stationnements au centre-ville ont sensiblement diminué, les usagers et les commerçants jugeant que les délais de stationnement semblent adéquats;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 578-27-2013 afin de renouveler le contrat concernant la surveillance des stationnements du centre-ville d'Alma pour une période d'un an avec la firme Agence S.P. Sécurité d'Alma, le tout selon l'entente de service déposée en date du 22 novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement soumise par ladite firme en date du 17 octobre 2014 et la recommandation favorable de la greffière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut accorder, de gré à gré, tout contrat dont la dépense n'excède pas 25 000 \$;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"de renouveler le contrat concernant la surveillance des stationnements du centre-ville d'Alma pour une période d'un an avec la firme Agence S.P. Sécurité d'Alma, le tout selon l'entente de service déposée en date du 17 octobre 2014, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 247-2014 AYANT POUR OBJET DE 654-34-2014
DÉCRÉTER LES TAUX D'IMPOSITION, LE MODE DE PERCEPTION DES
TAXES FONCIÈRES ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR
L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 247-2014 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 247-2014 ayant pour objet de décréter les taux d'imposition, le mode de perception des taxes foncières et la tarification des services pour l'année 2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 248-2014 AYANT POUR OBJET DE FIXER LA COTISATION ANNUELLE DE LA S.D.C. D'ALMA POUR L'ANNÉE 2015

655-34-2014

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 248-2014 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 248-2014 ayant pour objet de fixer la cotisation annuelle de la S.D.C. d'Alma pour l'année 2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – RÈGLEMENT 250-2014 AYANT POUR OBJET DE RÉGIR LA GESTION ET LES AMÉNAGEMENTS DU SECTEUR AÉROPORTUAIRE D'ALMA

656-34-2014

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 250-2014 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 250-2014 ayant pour objet de régir la gestion et les aménagements du secteur aéroportuaire d'Alma."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

SOUSSIONS – CAMION UNITÉ D'URGENCE USAGÉ DE L'ANNÉE 2005 OU PLUS RÉCENT, NORME 2014-182

657-34-2014

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison d'un camion unité d'urgence usagé de l'année 2005 ou plus récent, norme 2014-182, la soumission suivante a été reçue le 11 décembre 2014 :

Soumissionnaire	Prix total – taxes incluses
Techno Feu inc. – St-François-du-Lac	315 893,82 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le directeur du Service de prévention des incendies concernant la conformité de la seule soumission déposée et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU :

"de considérer la seule soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion unité d'urgence usagé de l'année 2005 ou plus récent, norme 2014-182, à la firme "Techno Feu inc." de St-François-du-Lac, pour un montant de 315 893,82 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, le tout, financé selon les modalités suivantes, à savoir :

- une somme de 180 000 \$ provenant de l'affectation du surplus accumulé de la Ville effectuée à cette fin en vertu de la résolution 294-15-2014;
- le solde provenant du produit de la disposition du camion autopompe 1996 vendu à la Municipalité de Labrecque."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT INGÉNIERIE – INGÉNIERIE PRÉLIMINAIRE DE LA PASSERELLE EN ALUMINIUM SUR LA RIVIÈRE PETITE-DÉCHARGE

658-34-2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma souhaite remplacer la passerelle piétonnière située sur la rivière Petite-Décharge en raison de sa vétusté;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé à la firme « Roche limitée » de déposer une offre d'honoraires professionnels pour réaliser l'ingénierie préliminaire pour une passerelle en aluminium basée sur le concept « Wink » de l'étude réalisée par CEOS Ltd;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par la directrice du Service des travaux publics;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard, ET RÉSOLU :

"de confier à la firme « Roche limitée » le mandat ci-haut mentionné, le tout conformément à sa proposition datée du 11 décembre 2014, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser le trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme forfaitaire de 15 000,00 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même la subvention versée à cette fin par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme « Véloce II »."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Cette partie de la séance régulière se termine à 19h30, afin de pouvoir procéder à la séance spéciale dûment convoquée pour le budget 2015 et le programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017.

En conséquence,
il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

"de suspendre la présente séance, le temps nécessaire à la tenue de la séance spéciale pour l'adoption du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015-2016 et 2017."

À la reprise de la séance suspendue à 20h00, tous les membres du Conseil présents au début de cette séance, forment toujours quorum.

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

659-34-2014

Pour souligner sa dernière présence à une séance du conseil municipal, monsieur Guy Simard, qui a occupé les fonctions de directeur général adjoint de la Ville d'Alma de 1977 à 2004 et de directeur général depuis 2004, lit le texte suivant :

« Comme ce soir est ma dernière présence à une assemblée publique du conseil municipal, vous me permettrez, Monsieur le Maire, de dire quelques mots à cette occasion.

D'entrée de jeu, je veux vous souligner tout le plaisir que j'ai eu à travailler pour la municipalité au cours de ces 37 dernières années, dont 10 à titre de directeur général et 27 comme directeur général adjoint.

Au cours de cette période, j'ai côtoyé 5 maires, dont Gabriel Fortin, Nicol Tremblay, Jean-Maurice Harvey, Gérald Scullion ainsi que vous, Monsieur Asselin. Comme directeur général et directeur général adjoint, j'ai donc eu à m'ajuster avec des personnalités différentes et à orienter le fonctionnement de la machine municipale en fonction des objectifs des nouveaux élus. À chaque fois cependant, ces ajustements se sont faits dans le respect et la confiance.

Je ne peux passer sous silence le travail exceptionnel réalisé par l'équipe des employés municipaux et l'appui qu'ils m'ont toujours accordé. Le climat de travail actuel est sans doute la résultante d'une compréhension partagée de la vision municipale, à savoir être à l'écoute et au service du citoyen payeur de taxes.

Ce fut un honneur et un privilège de travailler pour la Ville au cours de toutes ces années et pour cela, Monsieur le Maire, je tiens à vous en remercier.

Je souhaite la meilleure des chances à mon successeur, M. Sylvain Duchesne, qui saura sans aucun doute réaliser avec doigté les mandats qui lui seront confiés.

Encore une fois merci Monsieur le Maire et que le meilleur arrive dans la poursuite du développement harmonieux de la Ville.

Guy Simard, directeur général. »

Au nom du conseil municipal, Monsieur le Maire remercie monsieur Simard pour cette carrière exceptionnelle au service de la population almatoise, échelonnée sur 37 années. Il témoigne de son appréciation à son égard en soulignant la rigueur de sa gestion et son « sens politique » aiguisé. Ces qualités ont permis à monsieur Simard de faire avancer de nombreux dossiers, et ce, dans le respect des personnes impliquées. En terminant, Monsieur le Maire souhaite une bonne retraite à monsieur Simard.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

660-34-2014

Aucune question n'est posée.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 20h05.

Vœux de Noël :

Avant de conclure cette séance, Monsieur le Maire offre, au nom du Conseil municipal, ses meilleurs vœux à la population almatoise à l'occasion de la fête de Noël. La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 19 janvier 2015.


greffier


mairie